

Violence extrême, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus (1422)

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. Violence extrême, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus (1422). La violence d'Etat, 2010, France. pp.123-132. halshs-00640411

HAL Id: halshs-00640411

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00640411>

Submitted on 11 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Violence extrême, rumeur et crise de l'ordre public : la tyrannie du bâtard de Vaurus

Comment faut-il comprendre les récits de violence extrême, qui décrivent des crimes si repoussants qu'on ose à peine lire leur description ? Fantômes ou faits divers ? Les historiens hésitent souvent entre l'affirmation ou le déni de véracité, ce qui est troublant pour l'une et l'autre thèse. L'enjeu est de mesurer le degré de réalité de la violence évoquée, ce qui n'est pas une donnée secondaire quand on sait que la recherche de la protection est le principe élémentaire de survie d'une société, donc un moteur d'évolution historique puissant. Ces problèmes d'interprétation se posent en particulier pour un épisode relaté par le *Journal d'un bourgeois de Paris* à propos de la reddition de la garnison armagnac de Meaux à Henri V en 1422.

À cette occasion, le roi d'Angleterre fait décapiter l'un de ses prisonniers, le bâtard de Vaurus, et suspendre son corps à un arbre au dehors de la ville. Cette exécution exemplaire se justifie, selon l'auteur du *Journal*, par la cruauté du supplicié, qui avait coutume de rançonner les paysans alentours et de les pendre à son orme s'ils ne pouvaient payer. Il en veut pour preuve une anecdote qu'il développe ensuite. Un jour, le bâtard de Vaurus captura un jeune laboureur et le fit torturer jusqu'à ce qu'il accepte de payer une rançon trois fois supérieure à sa fortune. Sa jeune épouse qui était en attente d'enfant tenta en vain d'attendrir le cœur du tyran, et dut se résoudre à réunir la somme après avoir quitté en pleurant l'homme qu'elle aimait. Elle fit aussi vite que son état et l'énormité de la rançon le lui permettaient, si bien qu'elle apporta l'argent au bâtard de Vaurus huit jours après l'expiration du délai, en mars 1421 (n. st). Celui-ci avait fait entre-temps exécuter le laboureur au jour dit, mais n'en informa la jeune femme qu'après qu'elle eut payé la rançon. À l'annonce de la mort de son époux, elle devint folle de douleur et insulta son bourreau. Celui-ci la fit alors battre et amener immédiatement à l'orme, où il l'attacha au tronc et lui fit couper ses vêtements jusqu'au nombril, dénudant ainsi son sexe et son ventre. Au-dessus d'elle, une centaine de pendus oscillaient au vent et heurtaient parfois sa tête, lui faisant pousser des hurlements de terreur qu'on entendait depuis la ville. La nuit tomba. Personne n'osait intervenir, par crainte du bâtard de Vaurus. Ses cris et sa douleur précipitèrent l'accouchement de la malheureuse ; « si cria tant haut que les loups, qui là repaieraient pour la charognes, vinrent à son cri droit à elle, et de toute part l'assaillirent, especialement au pauvre ventre qui découvert était, et lui

ouvrirent à leurs cruelles dents, et tirèrent l'enfant dehors par pièces, et le remenant de son corps dépecèrent tout. Ainsi fina cette pauvre créature et autres assez »¹.

L'épisode est connu des historiens depuis l'Ancien Régime et toujours pris au pied de la lettre. Seule Colette Beaune a l'intuition qu'il relève du « fantasme »². Faut-il aussi ranger ce récit dans le dossier déjà volumineux des fabulations de chroniqueurs ? Ce problème soulève la question de la réalité du fait, mais aussi celle de la puissance d'évocation du récit qui semble avoir fasciné la plupart des historiens, au point d'engourdir leur sens critique.

Vaurus a bien existé : c'est un personnage secondaire de la guerre de Cent Ans. Trois pièces comptables relatives à son service militaire et quelques allusions de chroniqueurs nous apprennent que c'est un capitaine gascon proche de Bernard VII d'Armagnac et d'Arnaud de Barbazan, lieutenant du Dauphin dans le bailliage de Meaux. Il est d'ascendance noble, mais sa famille est inconnue des généalogistes et absente des archives centrales de la monarchie³. L'existence historique de Vaurus et du siège de Meaux ne signifient pas pour autant l'exactitude des propos du *Journal*. L'examen du texte lui-même, comme de son contexte, permet au contraire d'en douter sérieusement.

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Colette Beaune, Paris, Le livre de poche, « Lettres gothiques », 1990, § 343, 344, 345.

2. Colette Beaune, « La rumeur dans le Journal d'un Bourgeois de Paris », in *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIV^e Congrès de la SHMESP (Avignon, 1993)*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne – École française de Rome, 1994, p. 198-199. Elle fonde son intuition sur le témoignage des chroniqueurs armagnacs, qui soulignent la loyauté héroïque du bâtard de Vaurus au parti « français », mais leurs auteurs sont aussi partisans que celui du *Journal* (ID., *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1985, p. 449-450).

3. *Chronique de Charles VII de Jean Chartier*, 3 vol., éd. Auguste Vallet de Viriville, Paris, Jannet, « Bibliothèque elzévirienne », 1858, t. III, p. 249, n. 2 ; BNF, PO, 2946, n° 65445, doss. Vauruz ; Augustin Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1404-1461)*, 3. vol., Paris, Renouard, 1861, t. I, p. 191 ; Bertrand Schnerb, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Perrin, « Passé simple », 1988, p. 224-225 ; Gustave Dupont-Ferrier, *Gallia Regia ou État des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, 6 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1942-1958, t. IV (1954), n° 15081 et 15377 ; *Histoire de Charles VI par Jean Juvenal des Ursins*, in *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V par Christine de Pisan*, éd. Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat, Paris, Éd. du commentaire analytique du Code civil, « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France », 1836, p. 563. AN, X1a 4795, fol. 244.

Michelet avait senti la dimension archétypale du récit du Bourgeois de Paris, lui qui parlait de Vaurus comme d'une « espèce d'ogre », d'une « férocité fabuleuse »⁴. On ne peut qu'être frappé en effet par la perfection rhétorique de l'histoire, qui tient dans l'opposition exacte entre deux mondes. Le laboureur exerce une activité pacifique et productive ; l'homme d'arme une activité prédatrice. La fertilité de la jeune femme est l'avenir de la chrétienté ; le capitaine de Meaux a fait vocation de tuer. Les jeunes gens forment un couple légitime ; le capitaine est un bâtard conçu dans le péché. Les époux sont aimants et vertueux ; ils doivent affronter un homme pervers. La jeune femme est innocente ; il est coupable. Elle meurt ; il vit. Les victimes cumulent donc tous les éléments de la bonne renommée, au contraire de leur bourreau qui est doublement rejeté aux marges de la société par l'opinion, comme bâtard et comme homme d'armes⁵.

La puissance du récit tient aussi dans la transgression violente de tabous dont on ressent toujours la force : aucune société ne se donne le droit d'attenter à une femme enceinte, parce que l'enfant est le gage de la perpétuation du groupe. À ce premier tabou s'ajoute celui du Carême, période de pénitence très suivie au Moyen Âge pendant laquelle les chrétiens tâchent de s'amender en souvenir du sacrifice du Christ. Le crime du bâtard de Vaurus est d'autant plus condamnable dans ce contexte de pénitence qu'il a une dimension sexuelle évidente, même s'il ne s'agit pas d'un viol – mais dénuder sa victime jusqu'au nombril n'a aucune justification judiciaire. En outre, Vaurus laisse libre cours à son *ubris* de capitaine de Meaux dans une parodie de justice : il s'arroge le droit de juger, alors que celui-ci appartient normalement au bailli local ; il s'adjoint le service d'un bourreau, mais « s'il ne trouvait bourrel prêt, lui-même les pendait » ; il fait pendre à un orme, qui est un antique arbre de justice, non un gibet ; il pend enfin ses victimes sans les laisser se préparer chrétiennement à la mort. Ultime transgression, les auxiliaires de la justice du bâtard de Vaurus ne sont pas des hommes, mais des loups ; ce faisant, il révèle sa sauvagerie, donc son inhumanité.

Il y a naturellement des loups dans les campagnes franciliennes à cette époque et le Bourgeois signale leurs attaques répétées en 1421, 1423, 1338 et 1439. Toutefois son discours sur les loups dépasse la simple observation éthologique, car l'auteur mêle à des observations réelles des croyances si bien enracinées dans la culture qu'elles infléchissent son jugement. Il est très improbable par exemple que les loups s'attaquent aux hommes adultes et aux bergers

4. Jules Michelet, *Histoire de France*, 17. vol., Paris, Chamerot, 1861-1864, t. IV (1861), p. 340 et *Précis d'histoire de France*, Paris, Hachette, 1833, p. 134.

5. Claude Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », in *La Circulation des nouvelles...*, *op. cit.*, p. 176.

plutôt qu'aux troupeaux comme l'affirme pourtant le *Journal* – cela reflète plutôt la certitude bien ancrée au Moyen Âge que le loup est anthropophage⁶, si bien qu'il est volontiers assimilé à l'ogre dévoreur d'enfants. Par ailleurs, le Bourgeois compare certains loups particulièrement dangereux à des capitaines de routiers – comme ce gros loup sans queue appelé Courtaut et capturé en 1439 – et en retour il qualifie volontiers les tyrans de loups, comme beaucoup de ses contemporains : ainsi Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement responsable du gouvernement de Paris en 1421, ou les brigands plus ou moins soldés qui pillent les campagnes en 1432. Pour le Bourgeois, les loups ne sont pas seulement parmi les hommes : les hommes eux-mêmes sont des loups !

La figure du loup renvoie en outre, dans le contexte de la guerre civile, au parti de Louis d'Orléans qui affichait entre 1389 et 1399 une devise au loup que la propagande bourguignonne avait retourné contre son parti depuis 1407 au moins⁷. Dans l'imaginaire occidental, le loup se singularise par son caractère dévorateur et son appétit insatiable⁸, ce qui permettait de dénoncer de manière imagée la rapacité fiscale de Louis d'Orléans : on voit sur le frontispice des manuscrits de la justification de l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean Petit un lion donnant un coup de patte à un loup ravissant la couronne de France. Dans la culture politique du début du XV^e siècle, les Armagnac sont donc des loups – que le bâtard de Vaurus leur délègue l'exécution de ses victimes semble donc très cohérent.

L'identité entre le prédateur animal et l'homme de guerre se trouve encore renforcée de leur bâtardise commune : un dicton médiéval rapporté par Gaston Fébus veut que « le bâtard, comme le loup, n'[ait] jamais vu son père ». En effet le folklore comme le *Livre de la chasse* attestent la croyance dans l'endocanibalisme du loup, les prétendants éconduits par la louve se vengeant en dévorant celui qui l'a couverte. D'une manière générale, le texte du Bourgeois reflète parfaitement les *topoi* qui courent sur le loup : gueule béante, anthropophagie, queue atrophiée (ce qu'il faut entendre aussi comme une castration symbolique destinée à ridiculiser cet animal effrayant, d'où le succès de Courtaut dans les rues de Paris). Vaurus partage enfin avec les loups la démesure dans la prédation : tous deux

6. *Journal...*, *op. cit.*, § 772. Gaston Phébus, *Le Livre de la chasse*, éd. Robert et André Bossuat, Paris, Philippe Lebaud, 1986, p. 64-66.

7. Laurent Hablot, *La devise, mise en signe du Prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, 5 vol., Université de Poitiers, Thèse sous la direction de Martin Aurell, 2001, t. II (*Devisier*), 2001, p. 533.

8. Sophie Bobbé, *L'Ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 2002, p. 30-51.

semblent insatiables, ce qui fait d'eux des ennemis du genre humain qu'ils paraissent vouloir faire disparaître.

À cet égard, la scène de dévoration par les loups de l'enfant en train de naître peut se lire comme un accouchement contre-nature qui va contre les lois divines et menace d'ordre du monde : l'homme à naître passe du ventre de sa mère au ventre du loup, via la bouche d'Enfer. Il faut peut-être y voir un écho du motif folklorique des loups se pressant à la porte de l'accouchée jusqu'à ce que le nouveau-né soit baptisé⁹, à moins que ce soit une transposition du passage de l'*Apocalypse* (12:5) où « en arrêt devant la Femme en travail, le Dragon s'apprête à dévorer son enfant aussitôt né ». L'image est d'autant plus terrifiante qu'elle rencontre en 1422 une sourde inquiétude de l'opinion, car la population de la région parisienne est tombée à 30 % de ce qu'elle était avant le retour de la peste, de la guerre et de la famine – signe de cette angoisse, les stéréotypes de la grande criminalité s'enrichissent au XIV^e siècle du meurtre d'enfant. Vaurus et ses loups apparaissent donc comme des auxiliaires objectifs de l'antique Ennemi, dans une lutte apocalyptique déclarée au Bien par les forces du Mal. L'arbre à pendu, avec ses fruits qui balancent au vent, évoque lui aussi la stérilité de la nature, outre celle de la justice. Le bâtard de Vaurus n'est pas explicitement identifié à l'Antéchrist, parce que ses actions parlent pour lui, mais le *Journal* assimile à deux reprises Bernard d'Armagnac au Diable et lorsque le Bourgeois est plus allusif sur les méfaits des hommes de guerre, ceux-ci sont comparés aux Sarrasins, aux païens ou aux membres d'Antéchrist¹⁰.

En revanche, Vaurus est désigné explicitement comme un tyran. Ce n'est guère surprenant puisque c'est ainsi que le Bourgeois considère tous ceux qui vivent sur le pays, Armagnacs, Anglais, brigands et même Bourguignons¹¹. La définition de la tyrannie selon l'auteur du *Journal* tient surtout dans l'abus de pouvoir et de la force armée, ce qui se traduit par une litanie stéréotypée dénonçant les meurtres, les incendies, les viols et les sacrilèges des routiers qui bafouent ses règles les plus sacrées de la société. On pourrait ajouter, au regard de la culture politique de l'époque sur la tyrannie fondée sur Aristote, que Vaurus est un tyran parfait puisqu'à la fois illégitime dans son pouvoir et dans son action. Il est l'essence même du tyran et rejoint en cela Néron auquel le *Journal* le compare, après Bernard d'Armagnac et les seigneurs responsables de la guerre civile. Plus qu'une comparaison, le récit établit une

9. Stith Thompson, *Motif-index of folk-literature*, 6 vol., Helsinki, Academia scientiarum Fennica, 1932-1936, t. IV (1932), p. 635-636 (K 551.8).

10. *Journal...*, *op. cit.*, § 262, 271 et 16, 100, 102, 194, 256, 325, 328, 329, 376, 612, 633 et 760.

11. *Ibid.*, § 187, 220, 256, 262, 276, 322, 328, 376, 378, 381, 481, 524, 579 et 612.

analogie par le crime entre le capitaine de Meaux et Néron qui, selon Jacques de Voragine dans son récit de la vie de saint Pierre, « ordonna de tuer sa mère et de l'éventrer, pour voir de quelle manière elle l'avait tenu au chaud dans sa matrice »¹².

Le récit du Bourgeois de Paris est donc très fortement informé de stéréotypes culturels et politiques qui font douter de la véracité des faits. Ceux-ci sont trop conformes à l'idée que se faisaient les Parisiens des routiers armagnacs de Meaux pour ne pas être suspects. L'anecdote a en outre toutes les apparences d'un *exemplum horribilis* – il répond parfaitement à la définition qu'en donne la typologie des sources du Moyen Âge¹³ –, ce qui ne surprendra pas sous la plume d'un clerc. La leçon est transparente : Vaurus a péri par où il a péché. Ici, la morale vient au secours d'un discours partisan. Il s'agit d'expliquer au lecteur pourquoi un capitaine de sang noble, qui a prouvé sa bravoure et s'est rendu de lui-même après une résistance héroïque, est exécuté ignominieusement et pourquoi les autres prisonniers sont si maltraités lors de leur captivité. Solution : « tous ceux de ladite garnison ensuivaient la cruauté des deux tyrans », les frères Vaurus. Il s'agit aussi d'expliquer comment les Parisiens peuvent accepter un roi anglais et lutter avec la dernière énergie contre ceux qui le combattent. Réponse : en 1420, « les Armagnacs [étaient] plus acharnés à cruauté qu'onques mais, et tuaient, pillaient, efforçaient, ardaient les églises et les gens dedans, filles grosses et enfants, bref ils faisaient tous les maux en tyrannie et en cruauté qui pussent être faits par diable ni par homme ; *par quoi il convint qu'on traitât au roi d'Angleterre* »¹⁴ ! Dessiner le portrait d'un tyran, c'est préparer son légitime tyrannicide et justifier la collaboration avec ses ennemis.

Toutefois la mise à nu de l'entrelacs de stéréotypes qui structure le récit du Bourgeois ne prouve pas qu'il invente. On ne peut donc affirmer sans preuve que le *Journal* est fantasmagique. L'étude des autres chroniques relatant le siège de Meaux donne cependant les moyens de l'affirmer.

Le bâtard de Vaurus apparaît dans 15 des 27 chroniques du XV^e siècle évoquant le siège de Meaux. Leur témoignage est à peu près concordant, à quelques détails près qui permettent de les répartir en trois groupes homogènes donnant chacun une interprétation

12. Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, éd. Alain Boureau (dir.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, p. 458-459.

13. Claude Brémond, Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *L'Exemplum*, Turnhout, Brepols, « Typologie des sources du Moyen Age occidental », 1982, p. 37-38.

14. *Journal...*, *op. cit.*, § 276

originale de l'événement : les chroniques bourguignonnes, armagnacs et parisiennes (qu'elles soient favorables aux anglo-bourguignons, ou légitimistes).

On ne peut détailler ici, faute de place, les différentes interprétations auxquelles donne lieu l'événement, ni son sens réel¹⁵. Il suffit de retenir que les chroniques les plus complètes, les plus cohérentes et les moins engagées dans la polémique partisane sont sans aucun doute les chroniques bourguignonnes, et en particulier celle de Jean de Wavrin (1400-1475)¹⁶. On peut juger de leur sérieux au fait qu'elles sont les seules à donner les détails du traité de reddition de la garnison de Meaux, et la collation avec le texte original conservé dans les archives anglaise montre une concordance quasi-parfaite¹⁷. Les Bourguignons sont bien informés parce que nombre d'entre eux participent au siège. Leur présence s'explique par l'alliance de raison de Philippe le Bon avec Henri V après le meurtre de Montereau, mais le pacte avec les Anglais divise le parti bourguignon. Dans ce contexte, les chroniqueurs bourguignons sont à la fois bien informés et peu enclins à polémiquer sur une guerre qui n'est pas la leur, d'où la qualité de leur témoignage. À l'inverse, le récit des autres chroniqueurs est beaucoup plus allusif, tandis que les chroniques parisiennes et armagnacs (les secondes s'inspirant des premières) sont peu cohérentes et très partiales, la palme revenant à Robert Blondel¹⁸.

Or les chroniqueurs bourguignons, pourtant très bien renseignés, ne pipent mot sur l'affaire de la femme enceinte dévorée par les loups – que le *Journal* est par ailleurs le seul à rapporter ! Il est possible que le sort des civils les indiffère, mais l'occasion était cependant trop belle de salir l'honneur de l'ennemi et la légitimité de sa guerre pour la laisser passer. S'ils ne la notent pas, *c'est qu'ils n'en ont pas connaissance*, alors pourtant qu'ils puisent leur information auprès des participants du siège. Même le *Livre des trahisons de France* ou le chroniqueur anglais Thomas d'Elmham, pourtant attachés à souligner la cruauté de Vaurus et

15. On tâchera d'en faire la démonstration scientifique ailleurs.

16. *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, à présent nommé Engleterre par Jehan de Waurin, seigneur du Forestel*, 5 vol., éd. William Hardy, Londres, Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1868, t. II, p. 385-406.

17. Thomas Rymer, *Foedera, conventiones, literae et cuicumque generis acta publica inter reges Angliae et alios*, 18 vol., London, 1727-1728, t. X, p. 212-214.

18. *Histoire de Charles VI...*, *op. cit.*, p. 562-564 ; *Œuvres de Robert Blondel, historien normand du 15^e siècle*, 2 vol., éd. Alexandre Héron, Rouen, Lestringant, 1892, t. I, p. 198-199 (*Reductio Normandie*) et p. 364-365 (*Des droits à la couronne de France*).

sa juste exécution, ne l'évoquent pas¹⁹. Il n'y a donc probablement jamais eu de femme enceinte livrée aux loups.

Il semble plutôt que les chroniqueurs parisiens se font l'écho d'une rumeur qui court dans la région sur la tyrannie du bâtard de Vaurus, tueur d'innocents. En effet, même les Parisiens hostiles aux Anglo-bourguignons sont effrayés par la cruauté supposée du bâtard de Vaurus à l'égard des civils, d'où une gêne manifeste à rapporter ses exploits guerriers. Ils sont bien informés de ce qui se passe dans la capitale et s'attardent sur le sort des prisonniers qu'ils voient passer par leur ville, mais sont tributaires d'informations de seconde main pour tout le reste, dans un contexte de guerre sans front, d'insécurité et de nouvelles rares. Les Parisiens sont d'autant plus disposés à croire les récits les plus fous sur Vaurus qu'ils ont craint les courses que la garnison de Meaux menait jusque sous leurs murs depuis 1418 : la peur d'être pris et rançonné a alimenté les fantasmes les plus terrifiants. Or la rumeur enfle d'autant plus que l'information est pauvre et que son contenu coïncide avec ce que ses auditeurs attendent d'elle, c'est-à-dire la confirmation de leurs angoisses²⁰. On s'explique mieux ainsi la densité de stéréotypes accumulés dans le récit du *Bourgeois de Paris*. La rumeur noircit la mémoire du bâtard de Vaurus tout comme celle de son contemporain Guillaume de Flavy, lui aussi qualifié de tyran et accusé de « pendre filles malgré tous ceulx quy en vouloient parler, les violer, faire morir gens sans pitié et les noyer »²¹.

Le récit du *Journal d'un bourgeois de Paris* est donc un *exemplum horribilis* saturé de clichés dont la puissance était encore assez forte pour égarer les historiens positivistes. À leur décharge, les stéréotypes du sacrifice de la femme enceinte et de la dévoration par les loups sont encore vivaces dans notre culture. L'auteur du *Journal* ne ment probablement pas, il donne une épure rhétorique parfaite aux rumeurs les plus sombres qui courent dans la ville, parce qu'elles confirmaient ses angoisses, celles d'un adversaire diabolique capable de faire advenir l'Enfer sur terre.

19. Thomas d'Elmham, *Vita et gesta Henrici quinti, Anglorum regis*, éd. Thomas Hearne, Oxford, Sheldonian Theatre, 1727, p. 315-329 ; *Le Livre des trahisons de France*, éd. Kervyn de Lettenhove, in *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, Hayez, 1870-1876, t. II (1876), p. 167-168.

20. Marc Bloch, « Réflexion sur les fausses nouvelles de la guerre » (1921), *L'histoire, la guerre, la résistance*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2006, p. 312.

21. Claude Gauvard, *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, « Les médiévistes français », 2005, p. 246.

Le cas de la tyrannie du bâtard de Vaurus est d'autant plus intéressant, qu'il est rare de pouvoir prouver le caractère fantasmatique de la plupart des récits de violence extrême que l'on trouve dans les chroniques. L'historien se trouve le plus souvent réduit à le déduire de la forme stéréotypée et de la récurrence de certaines anecdotes, mais il est désarmé face au récit original d'un fait divers. La disqualification de celui-ci incite à reprendre le lourd dossier des Jacques, violeurs anthropophages et tortionnaires selon Jean le Bel et Froissart. Il semble que sous la plume des chroniqueurs, les violences exercées par les hommes de guerre soient souvent euphémisées quand elles ont un cadre légal, mais sont volontiers assimilées à des cruautés tyranniques quand elles s'exercent dans le cadre d'une guerre sans légitimité²². De même, les violences des civils, comme celles des Tuchins, sont-elles d'abord comprises comme une résistance, puis un brigandage lorsque le danger des Grandes Compagnies s'éloigne²³. Plus qu'à une explosion de violence réelle, ces récits horrifiés traduisent une grande inquiétude face aux crises répétées de l'ordre public à la fin du Moyen Âge provoquées par le développement de l'État monarchique²⁴. Le contexte décide donc autant que la souffrance physique de la cruauté de la violence ; entre la violence et l'extrême violence, il y a la culture et le droit plus que la douleur.

Boris Bove

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

22. Lydia Schmitt, « Les chroniqueurs et leur temps : les récits de guerre en Picardie aux XIV^e et XV^e siècles », in Jean Maurice, Daniel Couty et Michèle Gueret-Laferte (dir.), *Images de la guerre de Cent ans. Actes du colloque de Rouen (mai 2000)*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, « Études médiévales », p. 95-112.

23. Pierre Charbonnier, « Qui furent les Tuchins ? », in *Violence et contestation au Moyen Âge. Actes du 114^e Congrès des sociétés savantes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1990, p. 235-247 et Vincent Challet, « La révolte des Tuchins : banditisme social ou sociabilité villageoise ? », *Médiévales*, 1998, n° 34, p. 101-112.

24. Claude Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, t. I, p. 191-236. Boris Bove, *Le temps de la guerre de Cent Ans*, Paris, Belin, « Histoire de France », 2009.